

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/244/Rev.2
12 novembre 1946
ORIGINAL FRENCH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

• PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

France: Amendement à l'article 19 du projet de Déclaration (E/800)

"L'autorité des pouvoirs publics est fondée sur la volonté du peuple, telle qu'elle s'exprime par des élections qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel, égal et au scrutin secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote".
